

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 19 décembre 2013**

Le dix neuf décembre de l'an deux mil treize à quatorze heures, les membres du Comité Inter-pays France Chine, -C.I.P.-, régulièrement convoqués par messagerie électronique, conformément aux dispositions statutaires titre IV article 13, disposant chacun du rapport d'activités et du rapport financier, se sont réunis virtuellement en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2012
2. Rapport d'activités pour l'exercice 2012-2013
3. Rapport financier pour la même période valant quitus au trésorier
4. Fixation du montant des cotisations annuelles
5. Approbation du versement d'une contribution de 1000,00 € sur les fonds propres du CIP, au profit du projet « fauteuils roulants » organisé par le R.C. SHANGHAI
6. Propositions de programme et suggestions pour 2013-2014

L'assemblée générale est présidée par monsieur Claude SARRIC, président en exercice, assisté de monsieur Guy LEPOUTRE, secrétaire.

Le président constate que 16 membres ont pris part dans les délais au vote sur les résolutions proposées, sur un total de 35 membres individuels et/ou représentant de district fondateur et de club.

Seize suffrages exprimés seize votes valides votes blanc ou nul : zéro

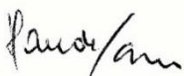
Le quorum étant atteint, l'assemblée générale a délibéré valablement; Les points UN à CINQ sont approuvés à l'unanimité. Le point SIX, relatif aux suggestions pour l'année 2013-2014 fait état des vœux suivants :

- création d'une section CHINE-FRANCE grâce aux Français récemment admis au RC SHANGHAI
- participation d'un membre pour maintenir un contact régulier avec l'association des amis du Rotary de Chengdu.
- il est suggéré par un membre de modifier à l'avenir l'adresse du siège actuel de l'association. (NOTA- l'article 3 des statuts précise que le siège peut être changé sur simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification ultérieure par l'Assemblée Générale Ordinaire)
- il est suggéré de rayer dans les nouveaux statuts la phrase fixant les cotisations pour la première année de fonctionnement de l'association. Ces deux points seront étudiés au cours de l'exercice 2013-2014.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est déclarée close par le président à quinze heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président en exercice et le secrétaire.

Le président

Le secrétaire



Claude SARRIC

Guy LEPOUTRE